

# L'intégration des bibliothèques de composantes au service commun de la documentation

## État des lieux à l'université de Bourgogne

L'université de Dijon faillit être supprimée en 1945 : on projeta d'envoyer à Paris et à Lyon les 900 étudiants qui la fréquentaient ou encore de la réunir à celle de Besançon. Un an plus tard, arriva à la tête de l'université le recteur Bouchard qui, très vite, grâce à l'appui de Pierre Augé, directeur des enseignements supérieurs, put faire œuvre de visionnaire : il choisit la colline de Montmuzard pour bâtir un vrai campus pour une nouvelle université.

**Anne-Dominique Laurin**

Service commun  
de la documentation  
de l'université de Bourgogne

Anne-Dominique.Laurin  
@u-bourgogne.fr

Surgirent sur la colline une faculté des sciences (1957), les premiers pavillons des étudiants (1959), la faculté de droit et une nouvelle bibliothèque universitaire (1962), la faculté des lettres et une grande école consacrée à la nutrition et à l'alimentation (1965), une faculté de médecine et de pharmacie (1968). En à peine dix ans, un des campus unifiés les plus harmonieux de France se construisit, que les réalisations ultérieures (deuxième faculté des sciences dite Mirande, BU sciences, extension des facultés de lettres et de droit, pôle économie et gestion, centre culturel atheneum et maison de l'université) renforçèrent sans en altérer l'équilibre général.

La prévision du recteur Bouchard, voir un jour venir « *le temps où sur la*

*colline de Montmuzard... un mont des Muses, une cité des études s'élèveraient dans l'espace occupé par les vergers et les champs* », une nouvelle *Universitas Burgundiae* accueillant des milliers d'étudiants, fut donc clairement confirmée.

### Le service commun de la documentation

Pour assurer la politique documentaire de l'université, le service commun de la documentation (SCD) mis en place le 15 mars 1986, pouvait compter sur quatre sections documentaires, quatre bâtiments totalisant plus de 21 000 m<sup>2</sup> : la BU droit-lettres, la BU sciences-économie, la BU médecine-pharmacie et la BU du Creusot.

Titulaire d'une maîtrise d'histoire, **Anne-Dominique Laurin** est conservateur au SCD de l'université de Bourgogne. Ancienne directrice de la BM de Chalon-sur-Saône, elle est l'auteur de l'article sur cette bibliothèque dans Patrimoine des bibliothèques de France : Auvergne, Bourgogne, Rhône-Alpes (Payot, 1995).

La création des SCD avait pour objectif d'organiser la politique documentaire et la coordination des moyens documentaires en un service regroupant, par « intégration » ou « association », l'ensemble des structures documentaires de l'établissement<sup>1</sup>. Dans ce cadre, la bibliothèque d'économie, fusionnée depuis 1980 avec le fonds de la BU, est intégrée en 1992 ; le fonds de la bibliothèque de STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) est fondu, en décembre 1997, dans les collections de sciences ; le fonds d'études canadiennes est accueilli dans la section sciences-économie.

Cette organisation documentaire a été grandement facilitée par la politique de regroupement de l'ensemble des facultés, puis des unités de formation et de recherche (UFR) sur un campus unique. Des liens solides avec les présidents successifs de l'université, à partir de la mise en place du service commun de la documentation, ainsi qu'avec les services centraux de l'université ont permis de toujours présenter le SCD comme un service véritablement fédérateur, réunissant toutes les bibliothèques, BU et bibliothèques associées.

Ces dernières années, la qualité du service rendu par le SCD s'est notablement améliorée : passage à 60 heures d'ouverture hebdomadaire pour les trois BU dijonnaises, mise en place d'un accès à des ressources électroniques étendues (plus de

6 000 revues en ligne) disponibles sur tout le campus ainsi que dans les sites délocalisés, implication renforcée du SCD dans des opérations d'intérêt général (salles informatiques en libre accès, formation des étudiants à la méthodologie documentaire dans le cadre du campus numérique Réseaux.Doc).

Le remodelage de ce paysage documentaire implique en fait de rechercher un nouvel équilibre et un nouveau positionnement pour les bibliothèques associées les plus importantes, pour éviter une lente marginalisation ou un isolement contre-productif. L'objectif devenant, tout naturellement, la construction d'un réseau documentaire où la coopération pourrait prendre des configurations diverses, mais maîtrisées et affichées.

Ce nouvel approfondissement de la coopération a été voulu par le président de l'université, à l'occasion du contrat quadriennal 2003-2006, qui a pour objectif d'intégrer la bibliothèque de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Dijon, ainsi que

les bibliothèques associées de trois UFR importantes : lettres et philosophie, langues et communication et sciences humaines.

Une lettre de mission adressée au directeur du SCD par le président de l'université, le 1<sup>er</sup> octobre 2001, fixait avec précision les principaux objectifs à atteindre : *« J'ai affirmé à plusieurs reprises le caractère global de la politique documentaire, en soulignant que chaque bibliothèque est mieux utilisée et plus efficace si elle devient partie intégrante d'un système documentaire, celui de notre établissement, qui, lui-même, entretient des relations avec des réseaux plus vastes (comme le Sudoc). Je crois utile de faire l'analyse de l'existant et d'établir un ou plusieurs scénarios permettant d'échelonner dans le temps les intégrations au SCD des bibliothèques associées que les UFR, instituts ou écoles demandent. »*

## La bibliothèque de l'IUT

L'intégration de la bibliothèque de l'IUT de Dijon, délocalisation d'Auxerre comprise, date du 1<sup>er</sup> janvier 2004. La bibliothèque de l'IUT est devenue ainsi la 5<sup>e</sup> section documentaire du SCD, tout en conservant son nom.

Les modalités pratiques ont été définies dans une convention d'intégration liant le SCD à l'IUT de Dijon. Les principes de cette intégration, répondant aux objectifs de l'université, ont été les suivants :

- renforcement d'un service documentaire unifié et cohérent, permettant une politique d'acquisitions concertée et optimisant les ressources documentaires en consolidant des pratiques de gestion communes ;
- intégration du personnel de la bibliothèque de l'IUT, lui permettant ainsi de faire partie d'une équipe plus large de professionnels des bibliothèques ;
- complément des moyens docu-

### L'université de Bourgogne

Aujourd'hui, sur un campus dijonnais de 115 hectares et dans 5 autres villes de Bourgogne (Le Creusot, Auxerre, Nevers, Chalon-sur-Saône et Mâcon), l'université de Bourgogne, pluridisciplinaire, offre plus de 430 formations différentes dans toutes les disciplines et à tous les niveaux.

Regroupant près de 25 000 étudiants (dont 90 % à Dijon), elle est constituée de 11 UFR (Unité de formation et de recherche), 12 instituts et écoles, 52 laboratoires de recherche. Elle délivre près de 10 000 diplômes chaque année et regroupe 900 doctorants dans 6 écoles doctorales, avec un encadrement de près de 1 400 emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants et de 800 emplois de personnels IATOSS (Ingénieur, administratif, technicien, ouvrier de service et de santé). Consacrant près d'un tiers de son budget à la recherche, elle est de loin la première entreprise de la région Bourgogne dans ce domaine.

1. D'après le décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991, les organismes associés conservent des ressources distinctes de celles du service commun et fonctionnent sur le plan technique et pour la gestion des documents dans le cadre du service commun. Les organismes intégrés dans le service commun affectent personnels et moyens correspondants au service commun.

mentaires que l'IUT de Dijon s'engage à maintenir sous la forme d'une subvention annuelle, par des moyens issus de crédits du SCD.

Depuis 1999, la collaboration entre la bibliothèque de l'IUT et le SCD avait été développée sur deux axes particuliers :

- une collaboration technique concernant l'informatisation du fonds documentaire de la bibliothèque sur le

*veille électronique...*) ; mise en valeur de ressources numériques du SCD concernant plus spécifiquement son public (ressources francophones par exemple) ; revue de presse ; cours en ligne ; l'ensemble étant disponible en intranet.

Le calendrier annuel d'ouverture de la structure est adapté au calendrier des études : la bibliothèque n'a pas d'ouverture autonome dans le bâ-

tionnement avec le Conservatoire national des arts et métiers et le SUFCOB (Service universitaire de formation continue de Bourgogne) pour le diplôme d'expertise comptable et professionnelle.

La bibliothèque est peu utilisée par les enseignants qui ont des budgets propres pour leur documentation pédagogique.

### Les intérêts de l'intégration

Pour le site d'Auxerre, l'intégration apporte une stabilité au fonctionnement de la bibliothèque. Pour l'IUT de Dijon, elle devrait permettre de :

- développer le service aux usagers en atteignant une amplitude horaire de 50 heures hebdomadaires et en passant de treize postes de consultation à une vingtaine ;
- renforcer la documentation en renforçant le budget qui lui est alloué grâce à un différentiel budgétaire apporté par le SCD ; en rééquilibrant les secteurs documentaires entre eux ; en définissant des règles de gestion des collections de périodiques archivées en concertation avec le SCD ; et en définissant des projets concertés de numérisation ;
- conforter les emplois en améliorant la formation continue des personnels - déjà autour du travail sur le système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB), les collègues ont vu leur travail se professionnaliser ; en améliorant les perspectives d'évolution de carrière ; et en ayant de nouvelles possibilités de création d'emplois de bibliothèque.

logiciel de la BU, informatisation des transactions de documents. Les étudiants utilisent maintenant les différentes structures du réseau et, depuis que le catalogue est visible, on assiste à l'arrivée d'un petit pourcentage d'usagers extérieurs.

- une mise à disposition des ressources électroniques acquises par le SCD.

### Travail de proximité

La bibliothèque effectue un gros travail d'accueil de ses étudiants de première année qui se sentent au départ faire davantage partie de la « famille IUT » que de la « famille bibliothèque ».

Elle réalise une veille documentaire : signets spécifiques sur la documentation électronique ; offre de ressources électroniques spécifiques à l'IUT (comme *Généralis*, *Guide de la*

timent, elle est tributaire de l'ouverture du « bâtiment central », elle lui est assujettie pour les alarmes.

La proximité entre les lieux de cours et la bibliothèque permet une utilisation plurielle de certaines de ses salles ; des travaux dirigés de techniques documentaires, par exemple, s'enrichissent ainsi de la possibilité d'utiliser des exemples réels.

Deux enquêtes de satisfaction ont été lancées. Les utilisateurs se sont déclarés satisfaits des services rendus, mais insatisfaits des horaires d'ouverture. Il est à noter que les cours à l'IUT ont une grande amplitude et laissent peu de temps aux étudiants pour fréquenter leur bibliothèque. Depuis l'ouverture entre 12 h et 14 h, ils utilisent fortement la bibliothèque, dans cette tranche horaire nouvelle, comme salle de lecture.

L'IUT dessert des lecteurs inscrits dans sa seule bibliothèque par

### Entre dispersion et regroupement : les bibliothèques des UFR « littéraires »

Depuis 1993, les bibliothèques des UFR lettres et philosophie, langues et communication et sciences humaines (histoire et géographie) ont été regroupées dans un espace commun. Celui-ci, sur deux niveaux, est situé

dans un nouveau bâtiment – extension, en 1992, des facultés de lettres et sciences humaines –, au plus près des enseignements.

Il fait face, sur le campus, à la Section droit-lettres de la bibliothèque universitaire. L'UFR de sciences humaines compte deux autres bibliothèques : celle du Département d'histoire de l'art et d'archéologie – dans une salle distincte du même bâtiment –, et celle de l'institut universitaire professionnalisé de musicologie, au centre-ville.

Les trois bibliothèques regroupées disposent chacune d'un espace autonome qui peut être fermé ; mais l'entrée est commune et desservie par un portique antivol ; elle abrite trois photocopieurs d'usage commun. Cette configuration amène les trois structures à avoir des horaires d'ouverture communs et à assurer collectivement une permanence à ce poste de surveillance.

Aucune définition précise du rôle de bibliothèque de proximité n'a été établie. Un ingénieur en documentation assure la coordination du fonctionnement des cinq bibliothèques. Les interlocuteurs naturels de la coordinatrice sont les trois responsables administratifs des UFR.

Le fonds est statistiquement important, même si les chiffres annoncés semblent exagérément optimistes faute d'un récolement précis. Les budgets d'acquisitions ont peu varié ces dernières années, mais leur niveau est différent selon les structures. Dans la majorité des cas, les budgets ne sont pas gérés par la bibliothèque : les responsables des bibliothèques ne sont pas associés à l'élaboration budgétaire de l'UFR (ni pour le budget primitif, ni pour les décisions budgétaires modificatives).

Ces bibliothèques sont « *intégrées techniquement* » : elles localisent leurs acquisitions dans le SIGB de la BU depuis 2000-2001, elles ont bénéficié d'une opération de rétroconversion la même année et poursuivent ce travail en interne. Les deux tiers de leurs fonds sont informatisés.

La diversité de ces bibliothèques tient à leur nature et à la diversité de leurs tutelles, mais nombre de leurs caractéristiques entravent leur bon fonctionnement.

### **Services de proximité : une dynamique de balkanisation de fait ?**

Les collections sont le reflet des enseignements des UFR. Elles ont une part importante réservée aux ouvrages de concours (capes, agrégation) : les livres au programme sont rassemblés dans des lieux spécifiques. Un gros travail de suivi des cours est effectué.

Il existe dans ces bibliothèques des fonds particuliers, souvent de niveau recherche. Un fonds sur la littérature et la civilisation du Commonwealth a été constitué, en appui d'un enseignement, par dons et acquisitions. Le fonds de lettres classiques est plus important que celui de la BU ; en histoire-géographie, particulièrement, il y a des ouvrages rares et précieux.

L'absence, presque totale, de désherbage génère une multiplication des rayonnages et leur engorgement par de nombreux ouvrages vieillissants. Cela donne à l'ensemble des bibliothèques un aspect peu attrayant et diminue le nombre de places de travail. Certaines collections de périodiques sont archivées depuis les années 1950 et sont peu, ou pas, consultées. Les difficultés de ce stockage et son coût sont loin d'une problématique de proximité. Aucune politique de conservation n'a été mise en œuvre, il n'y a pas de politique documentaire coordonnée entre les bibliothèques des différentes UFR. Ce diagnostic rend absolument nécessaire l'étude du désherbage et de la relégation d'une partie significative du fonds. La cotation des ouvrages est propre à chaque bibliothèque.

Les bibliothèques d'UFR compensent la différence de règlement intérieur des cinq bibliothèques et la complexité de la recherche en rayon

du document pertinent en offrant un accompagnement très attentif à leurs utilisateurs. Le personnel, peu nombreux, est facile à identifier, car il travaille constamment en présence du public faute de locaux pour le travail interne. Les bibliothèques d'UFR, en étant toujours en contact avec leurs étudiants, cherchent à coller au plus près de leurs besoins.

Chaque structure  
peut satisfaire différents  
types de lecteurs :  
chaque étudiant  
s'oriente de lui-même  
dans un réseau diversifié  
de bibliothèques  
qu'il apprend  
plus ou moins bien  
à utiliser d'après  
ses attentes

Mais cette multiplication de services à la carte, très plaisante et utile pour les utilisateurs, s'avère contraire à un fonctionnement efficace de structures déjà fragilisées par des problèmes de personnel et par la lourdeur du traitement des fonds dont elles ont hérité.

### **La diversité des organismes documentaires comme diversité utile**

À la différence des grandes surfaces des plateaux de la BU, les bibliothèques d'UFR sont des structures à taille plus familière. Structures de proximité souples et réactives, elles apparaissent moins lourdes et rigides que la BU. Celle-ci, tenue par sa politique de constitution de collections cohérentes, est contrainte, pour fonc-

tionner efficacement, de respecter et de faire respecter des règles précises.

La fréquentation des bibliothèques d'UFR, attirant les étudiants d'une même discipline tout au long de leur cursus, renforce leur sentiment d'appartenir à une même cohorte disciplinaire. À l'inverse, la fréquentation de la section droit-lettres de la BU - pluridisciplinaire - intègre les jeunes étudiants dans une communauté universitaire large et peut-être indistincte.

Chaque structure peut satisfaire différents types de lecteurs : chaque étudiant s'oriente de lui-même dans un réseau diversifié de bibliothèques qu'il apprend plus ou moins bien à utiliser d'après ses attentes. Pour coordonner ces apports complémentaires et apporter un service amélioré aux usagers, la structuration de ce réseau est nécessaire.

### *Le travail sur un SIGB commun*

Depuis la création du SCD, les opérations entre établissements documentaires ont été nombreuses :

- informatisation de toutes les bibliothèques ;
- conversion rétrospective d'une partie des fonds ;
- formation au catalogage des documents ;
- accès aux ressources électroniques (et la possibilité de leur utilisation plus égate).

C'est le travail sur le SIGB de la BU qui a jeté les bases d'un travail collectif et apporté des résultats positifs au niveau de la coopération<sup>2</sup>.

Suite à ce travail, la fréquentation, notamment pour les usagers extérieurs à la composante, s'est développée de manière sensible ; les moyens informatiques ont pu être obtenus plus facilement ; de fait, une certaine coordination des achats s'est mise en place. Des personnels des biblio-

thèques d'UFR se sont investis dans les groupes de travail ayant pris en charge la ré-informatisation du SCD.

### *Vers une coopération plus complète et mieux formalisée*

Afin de travailler sur un projet d'intégration de ces bibliothèques, le SCD a jugé nécessaire de proposer la constitution d'un groupe de travail chargé de formaliser la définition du rôle des différentes structures, de proposer des solutions aux problèmes recensés et de mettre au point des scénarios qui devront être validés par les directeurs d'UFR. À ce groupe de travail, constitué d'agents du SCD et des bibliothèques des composantes, devront être associés des enseignants-chercheurs des UFR concernées.

Les trois UFR ont répondu favorablement à cette demande. Le groupe va pouvoir se mettre au travail avec l'objectif d'un démarrage du processus d'intégration en 2004, se poursuivant jusqu'en 2005 ou 2006, dans le cadre du plan quadriennal.

Pour stabiliser les conditions de travail de ces entités et pour permettre au personnel, déjà peu nombreux, de se consacrer à ses tâches essentielles, il va falloir mener des chantiers transversaux :

- rendre le paysage documentaire

des bibliothèques de composantes plus lisible, par la mise en œuvre d'une politique de désherbage et d'expertise des collections ;

- poursuivre la conversion rétrospective des fonds avec d'autres moyens que leur reprise en « local » ;
- réfléchir à une nouvelle structuration des espaces par la conception, entre autres, d'un poste d'accueil qui ne soit pas uniquement de surveillance au portique antivol, et d'espaces fermés qui permettraient aux agents de travailler dans de meilleures conditions et d'assurer, ainsi, un service public de qualité.

Afin d'améliorer la visibilité des apports de chacun dans l'ensemble, un certain nombre de règles sont à définir. L'intégration devrait permettre une redéfinition des responsabilités, particulièrement le rôle d'encadrement du coordonnateur qui pourrait, en plus d'assurer la gestion réelle des espaces communs, assurer une assistance des responsables de bibliothèques de composantes isolées et organiser une cohésion entre les différentes entités. Les rôles respectifs des différentes unités documentaires entre elles et dans le nouveau paysage de l'ouverture de la Maison des sciences de l'homme à l'université de Bourgogne doivent être précisés. Des règles communes sur les procédures

2. Marc Maisonneuve, Université de Bourgogne ; projet de réinformatisation du SCD, étude de définition, Tosca consultant, 2002.

à suivre dans le SCD quant aux attributions budgétaires, aux demandes de postes, aux commandes de documents doivent être établies, afin que chacun puisse connaître ses prérogatives et marges de manœuvre.

Ces règles constitueront un moyen d'information pour l'ensemble des partenaires et aussi pour les enseignants, qui verraient ainsi que, même si les bibliothèques d'UFR sont intégrées au SCD, elles restent des bibliothèques de proximité, au service des étudiants, des enseignants et des chercheurs des UFR concernés.

La structuration du réseau du service commun de la documentation élargi aux bibliothèques de composantes littéraires devrait permettre<sup>3</sup> :

- une amélioration de la cohérence de l'existant par une articulation la meilleure possible entre SCD et bibliothèques actuellement associées ;
- une rationalisation de l'accès à des ressources documentaires dispersées au-delà de la demande des usagers permettant :

- d'indiquer aux usagers étudiants, enseignants et chercheurs quelle est la bibliothèque qui répond à tel ou tel de leurs besoins,
- aux acquéreurs de toute bibliothèque de situer leur travail dans un ensemble,
- aux universitaires prescripteurs d'achats de savoir à coup sûr à qui s'adresser.

- une valorisation de l'offre documentaire proposée au public. La définition d'une politique documentaire, inscrite dans un ensemble plus large, offrirait la possibilité de faire des acquisitions plus rationnelles entre les différentes bibliothèques et des choix raisonnés entre documentation papier et documentation électronique tout en renforçant le rôle des commissions consultatives spécialisées ;
- la mise en œuvre d'une politique de conservation partagée, avec une

coordination de la relégation des documents en magasin, qui assurerait à la communauté scientifique la garantie de retrouver un document ancien au sein de l'université ;

- un développement et une consolidation des capacités professionnelles après la mise en place d'un plan de formation destiné à augmenter les niveaux de compétence, homogénéiser les pratiques, professionnaliser les interlocuteurs, tout cela dans le but de développer les services aux usagers ;
- une optimisation des ressources financières de l'université, tout en faisant prévaloir un intérêt général par rapport à des intérêts particuliers.

« *La dispersion documentaire est un phénomène qui constitue un obstacle à la mise en valeur du capital documentaire des universités, mais qui, dans le même temps, trouve son origine, d'une part, dans la recherche de services de proximité, et d'autre part, dans la spécialisation croissante de l'enseignement supérieur. La solution passe sans doute [...] par un approfondissement des négociations et coopérations entre le SCD et les bibliothèques de composantes, mais également entre les établissements de documentation et les enseignants-chercheurs* <sup>4</sup>. »

## Les bibliothèques de recherche

La Maison des sciences de l'homme, installée provisoirement dans le Pôle économie et gestion, doit ouvrir dans un nouveau bâtiment, en 2005, sur le campus Montmuzard. Dans une construction de 1 450 m<sup>2</sup> utiles, 200 m<sup>2</sup> ont été réservés à un espace documentaire<sup>5</sup>.

4. Jean-Pierre Lachenaud, *Bibliothèques universitaires : le temps des mutations*, rapport au Sénat, n° 59, 1998-1999.

5. Les données suivantes sont essentiellement extraites du mémoire d'étude : Françoise Vernaton, *La politique documentaire des Maisons des sciences de l'homme : quelle articulation avec le service commun de la documentation ?* Mémoire d'étude DCB 11, 2002.

La MSH de Dijon est édifée autour de l'intitulé « patrimoine, espaces, mutations » pris en charge par les différentes équipes interdisciplinaires qui sont associées.

« *Cette formation de haut niveau, et le développement de recherches autour d'un thème fédérateur justifient une évolution de la politique documentaire de l'université de Bourgogne dans le domaine des SHS. Dans le cadre des services communs de la MSH, il s'agit de concevoir, en adéquation avec le SCD de l'université de Bourgogne, un espace documentaire dédié à la recherche. Plus que la constitution d'un fonds documentaire papier, il faut mettre à disposition des chercheurs des bases de données documentaires et des ressources permettant l'accès aux outils bibliographiques, à des revues électroniques et assurer une veille documentaire sur les thèmes étudiés* <sup>6</sup>. »

Cet espace documentaire devra être le point d'articulation entre les besoins des chercheurs et les principales sources documentaires constituées par la BU et les bibliothèques des laboratoires.

L'articulation entre le service commun de la documentation et les bibliothèques de laboratoires et d'instituts de la MSH doit offrir une visualisation commune des fonds par le signalement des diverses collections dans un catalogue collectif.

« *Le développement des bibliothèques de recherche s'explique, outre par l'évidente concentration de documents très spécialisés nécessaires à la poursuite de travaux de recherche, par le manque de moyens dont ont trop longtemps souffert les bibliothèques universitaires et qui a amené les responsables des bibliothèques de laboratoires à pallier cette carence par la création de bibliothèques destinées à leurs domaines scientifiques, mais également par la volonté de certains*

6. S. Wolikow, *Demande de soutien à une structure fédérative, contractualisation*, 2003.

3. Les données suivantes sont essentiellement extraites de : Frédérique Mondon, *État des lieux de la documentation et des bibliothèques, université de Bourgogne*, 2002.

*enseignants-chercheurs de se constituer un "pré carré", voire une chasse gardée documentaire*<sup>7</sup>. »

Un recensement et une analyse de ces différents fonds doivent être faits. Il faut vérifier qu'ils sont traités de manière professionnelle sur des logiciels adaptés et compatibles avec celui du SCD ou, si cela n'est pas fait, les cataloguer sur le SIGB du SCD.

Les principes et les grands axes de développement du SCD doivent être définis, sous forme d'une réflexion essentiellement théorique, s'appuyant sur les enseignements et la recherche et l'existence, ou non, d'unités documentaires dans une discipline donnée :

- qui achète quoi et conserve quoi ;
- la part faite à la recherche dans la BU et dans les bibliothèques d'UFR et de laboratoires ;
- les disciplines où l'on privilégie l'édition étrangère ;
- les disciplines et les niveaux où l'on privilégie le nombre d'exemplaires par rapport au nombre de titres, ou le nombre de titres par rapport au nombre d'exemplaires ;
- les critères d'élimination des documents dans une discipline donnée.

Ce travail devra s'appuyer sur une logique d'ensemble destinée à garantir cohérence, clarté ainsi qu'efficacité dans la mise en pratique et déboucher sur l'élaboration de « chartes documentaires », outils privilégiés et incontournables du développement documentaire de l'université.

Les compétences devront être recensées et mises en commun, avec,

comme effet, d'unifier les efforts des divers acteurs du milieu, de favoriser les échanges humains et techniques dans le but d'offrir les services les mieux adaptés aux usagers.

Il s'agira de mutualiser :

- des acquisitions coûteuses pour en élargir l'offre et en favoriser l'accès ;
- la sauvegarde du patrimoine scientifique imprimé bourguignon et la valorisation de la production des chercheurs par la mise en place d'une plate-forme technologique de numérisation et la définition d'une politique de reproduction ciblée.

Pour les bibliothèques des centres de recherche, essentiellement d'une ampleur modeste à Dijon, l'intégration au sens strict du décret de 1985 ne semble pas la solution la mieux adaptée. La perspective devient, en fait, la constitution d'un réseau documentaire cohérent dont les enseignants-chercheurs peuvent découvrir les avantages pour peu qu'il soit réellement adapté à leurs besoins et qu'ils y trouvent une valeur ajoutée.

Le premier pas dans cette politique a été la consolidation du SCD dans sa fonction de centre de gravité de l'accès communautaire à une information primaire et électronique sur tout le campus. Il faut souligner que l'essentiel des moyens mobilisables par le SCD a été mis au service du développement de ressources électroniques : accès à plus d'une vingtaine de bases de données ; de 1999 à 2003, l'offre de revues en ligne est passée de quelques titres à plus de 6000.

## Finalités de l'intégration

Les UFR réagissent différemment à l'intégration selon qu'elles estiment que leurs unités documentaires sont bien pourvues ou qu'elles sont, au contraire, fragiles.

L'intégration au sein d'un SCD, dont les moyens sont consacrés en totalité à la documentation et aux services qui permettent aux usagers d'accéder à l'information est, en fait, une garantie dans la durée de la pérennité des structures ; un encadrement exigeant est obligatoire, en particulier, pour la survie de ces bibliothèques.

L'intégration des bibliothèques de proximité au sein du SCD ne doit en aucun cas être une absorption suivie d'une « digestion » pure et simple. Il faut s'interroger sur le but de la réorganisation avant de composer l'articulation des structures. Les bibliothèques de composantes doivent rester des « satellites » dans les UFR, mais avec une tutelle rigoureuse au sens documentaire. Les enseignants et responsables de ces structures doivent devenir des usagers vigilants sur les services qui leur sont rendus et s'investir dans les commissions consultatives spécialisées pour exprimer leurs besoins documentaires.

*Janvier 2004*

7. Jean-Pierre Lachenaud, *ibid.*